

Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-01537-S

Requérant(s)	Gwendoline Schaller, Rue des Arquebusiers 3, 2800 Delémont
Auteur du projet	Gwendoline Schaller, Rue des Arquebusiers 3, 2800 Delémont
Description de l'ouvrage	Remplacement d'une partie du jardin par une zone goudronnée.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1001
Lieu-dit, rue	Sur la Halle, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	13.10.2023
Échéance de la publication	23.10.2023

Ouvrages

Dimensions : longueur 9.35 m, largeur 4.83 m

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).


Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 12 octobre 2023

COMMUNE DE SOYHIÈRES

Au nom de la police des constructions


Le maire
Christian Zuber


Le secrétaire
Luca Haering